



CC des Pays de Cayres et de Pradelles (Siren : 244301123)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Costaros
Arrondissement	Puy-en-Velay
Département	Haute-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Paul BRAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	43490 COSTAROS
Téléphone	
Fax	
Courriel	cccayres.pradelles@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 371
-----------------------------	-------

Densité moyenne

14,49

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
43	Alleyras (214300055)	171
43	Arlempdes (214300089)	140
43	Barges (214300196)	87
43	Cayres (214300428)	735
43	Costaros (214300774)	561
43	Lafarre (214301095)	71
43	Landos (214301111)	920
43	Le Bouchet-Saint-Nicolas (214300378)	283
43	Ouides (214301459)	57
43	Pradelles (214301541)	583
43	Rauret (214301608)	201
43	Saint-Arcons-de-Barges (214301681)	124
43	Saint-Christophe-d'Allier (214301731)	94
43	Saint-Étienne-du-Vigan (214301806)	105
43	Saint-Haon (214301921)	316
43	Saint-Jean-Lachalm (214301988)	293
43	Saint-Paul-de-Tartas (214302150)	208
43	Saint-Vénérand (214302259)	51
43	Séneujols (214302382)	320
43	Vielprat (214302630)	51

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Dans le cadre de la compétence collecte, la communauté de communes pourra exercer une prestation de service pour les communes extérieures à la communauté de communes bénéficiant du service de collecte dans des conditions définies par convention.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
<i>Réhabilitation du petit patrimoine : - les croix, les lavoirs, les abreuvoirs, les fours banaux, les fontaines réhabilités dans le cadre des programmes communautaire - soutien financier aux communes et/ou associations</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

compétence facultative : 1. Service à la personne b. affaires périscolaires et extrascolaires - Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

- Activités culturelles ou socioculturelles

compétence facultative : 3. culture Les actions inscrites dans une convention de développement culturel dans les domaines suivants : - Lecture publique : médiation et animation du réseau intercommunal des bibliothèques dont la gestion et le suivi du logiciel informatique, - Musique : interventions musicales en milieu scolaire et dans le cadre de projets péri et extra scolaires, - Spectacle vivant : mise en oeuvre d'une programmation culturelle.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

f) Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

- Transport scolaire

compétence facultative 1. services à la population a. affaires scolaires - transport scolaire : organisation d'un aller-retour quotidien des enfants de maternelle, primaire et secondaire - participation aux transports pédagogiques lorsqu'au minimum deux écoles conduisent un projet commun.

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

a. conception, réalisation et gestion d'équipements touristiques (y compris extension) d'intérêt communautaire. La communauté de communes développera les actions touristiques suivantes : - tourisme culturel, scientifique et sportif - hébergement touristique b. développement, signalisation et entretien des sentiers de randonnée pédestre et VTT existants et à venir. Sont considérés comme "sentiers de randonnée" les sentiers balisés, référencés et homologués, à l'exception des sentiers de grande randonnée pédestre.

Logement et habitat

- Politique du logement social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Acquisition en commun de matériel

parc de matériel communautaire possibilité de mettre à disposition ses moyens humains et matériels pour le compte d'une ou plusieurs communes. Ces interventions donneront lieu à facturation spécifique dans les conditions définies par convention.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

Compétences facultatives : 2. Conception, réalisation et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire - Gîte d'étape du Bouchet Saint Nicolas - Site du Lac du Bouchet (Maison de site, aire de jeux, plage et bloc sanitaire, parkings de Très Regard et de la Croix de la Chèvre) - Vélo-Rail de Pradelles 4. Autres interventions : a. Dans la limite des textes législatifs et dans des conditions définies par convention entre la Communauté de Communes et les communes membres, la Communauté pourra mettre à disposition ses moyens humains et/ou matériels pour le compte d'une ou plusieurs communes membres. Pour ce faire, elle pourra se doter d'un parc de matériel communautaire. Ces interventions donneront lieu à une facturation spécifique, dans les conditions définies par convention. b. Gestion et mise en oeuvre de procédures contractuelles thématiques dont études préalables. c. Accompagnement de l'Association Foncière Pastorale du Haut Allier. d. Soutien aux associations dont le rayonnement dépasse le cadre communal.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
43	SM du Pays du Velay (200033645)	SM ouvert	102 226
43	SM d'aménagement du Haut-Allier (SMAT) (254301013)	SM ouvert	32 928
48	SICTOM des Hauts plateaux (254300718)	SM fermé	12 494

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)